

## 1.1.1. Définitions et règles de construction

### Les définitions

La balance des paiements est un état statistique où sont résumées pour une période donnée les transactions économiques entre les résidents et le reste du monde. Elle est établie par la Banque de France pour le compte de l'État (Article 16 de la loi du 4 août 1993 relative aux statuts de la Banque de France).

Une transaction se définit comme un flux économique découlant de la création, de la transformation, de l'échange, du transfert ou de l'extinction d'une valeur économique et faisant intervenir le transfert de la propriété de biens ou d'actifs financiers, la prestation de services ou la fourniture de travail et de capital. Comme le tableau économique d'ensemble de la comptabilité nationale (TEE), la balance des paiements présente donc les comptes en termes de flux et non pas de stocks.

Si l'on raisonne dans le cadre de la France, un résident se définit comme toute personne physique de nationalité française demeurant sur le territoire national ou à l'étranger depuis moins de deux ans, toute personne physique étrangère résidant en France depuis plus de deux ans (à l'exception des fonctionnaires d'ambassade) et toute entreprise française ou étrangère exerçant son activité sur le territoire national ( la filiale française d'une entreprise étrangère a donc le statut d'entreprise résidente).

### Les règles d'élaboration de la balance des paiements

La balance des paiements reflète les capacités économiques et financières d'une nation vis-à-vis du reste du monde. Trois principes généraux servent de base à l'élaboration de la balance des paiements : l'enregistrement en termes de contrepartie ; l'enregistrement par double écriture ; la chronologie de l'enregistrement.

#### ***La contrepartie***

L'enregistrement en termes de contrepartie signifie que ce ne sont pas les opérations réelles ou financières qui sont enregistrées, mais leur contrepartie monétaire. Par convention, on crédite (débite) toutes les opérations dont la contrepartie correspond à une entrée (sortie) de monnaie dans l'économie. Seules les opérations monétaires font exception puisque, par définition, elles n'ont aucune contrepartie. Pour conserver la logique d'enregistrement des opérations, on fait apparaître dans la balance des paiements leurs contreparties, qui n'ont donc pas de signification économique. On crédite (débite) une opération monétaire qui correspond à une sortie (entrée) de monnaie dans (hors de) l'économie nationale.

Exemple : On tire de la balance des paiements française de 1994, l'enregistrement de trois opérations différentes : une opération réelle intitulée « Marchandises générales », une opération financière, « Investissements directs » et une opération monétaire intitulée « Crédits commerciaux et avances à la commande ».

<b>L'enregistrement en contrepartie</b>		
Opérations	Crédits (millions francs)	Débits (millions francs)
Marchandises générales	1 226 300	1 190 527
Investissements directs	149 138	148 806
français à l'étranger	45 767	106 259
étrangers en France	103 371	42 547
Avances à la commande	32 454	13 000
à l'exportation	-----	13 000
à l'importation	32 454	-----

Les avances à l'exportation représentent le versement par l'importateur non résident d'un acompte inclus dans le contrat commercial avant toute prestation. Cet acompte constitue une opération monétaire sans contrepartie. La somme reçue par l'exportateur français figure ainsi en débit. Inversement, l'acompte versé par l'importateur français figure en crédit. En effet, l'acompte reçu par l'exportateur (payé par l'importateur) s'assimile à une caution qu'il devra rembourser (qui lui sera restituée) si la prestation n'est pas réalisée.

### ***La double écriture***

L'enregistrement par double écriture signifie qu'en tant que document comptable, la balance des paiements est toujours équilibrée (son solde final est toujours nul). Toute transaction enregistrée doit donner lieu à deux inscriptions de montants égaux et de signes opposés. En théorie, la somme des montants inscrits en crédit doit être identique à celle des montants inscrits en débit. Dans la pratique toutefois, il arrive que les comptes ne s'équilibrent pas, car les données servant à établir les estimations proviennent de sources différentes et sont difficiles à harmoniser. C'est pourquoi le solde peut être un crédit net ou un débit net qui correspond au montant des erreurs et omissions.

### ***La chronologie***

La chronologie de l'enregistrement pose la question de la date de l'enregistrement de l'opération. Elle peut être enregistrée au moment de la transaction (passage à la douane) ou au moment de son règlement. En France, la balance des paiements est enregistrée en termes de transactions.